

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **TREIZE SEPTEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
Mme Lucie LITTOZ, et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE et Adjoint
MME Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Mylène FORESTIER a donné procuration à M. Chapet
Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Millet-Ursin
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Gourdin
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Chatelain-Cadet
Mme Pauline DEPOMMIER a donné procuration à M. Demaison.
M. Marc BERTON a donné procuration à M. Recoque
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE absente.
M. Hubert BERTHOLLET absent.
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

LE MAIRE DONNE LECTURE

de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

N° 2023-064

**Gestion de la forêt
communale – Inscription
à l'état d'assiette 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la proposition d'inscription des coupes dans la forêt communale, à l'assiette 2024 présentée par l'Office National des Forêts,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à la majorité : **14 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour**.
DE REJETTER les propositions d'inscription à l'assiette des coupes pour 2024.
MOTIVE son rejet par le résultat du vote de l'assemblée délibérante.

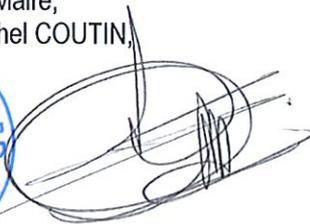
En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,
Michel COUTIN,





Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le